agenzia fides
Organo di informazione delle Pontificie Opere Missionarie
http://www.fides.org
Fondata nel 1927

ASIE/INDE - Demande d'une « Magna Charta » pour les droits des enfants de la part de la Fondation Mère Teresa pour les enfants

New Delhi (Agence Fides) – « Chaque mois, environ 100.000 enfants indiens meurent pour des raisons liées à la malnutrition. Nombre sont ceux qui meurent suite à des maladies infectieuses qui pourraient être soignées, parce que la malnutrition a affaibli leurs défenses immunitaires et leur résistance physique. La responsabilité de ces décès est unique et elle retombe sur la société indienne ». C'est ce qu'affirme, dans une note envoyée à Fides le chrétien Sajan George Kavinkalath, Président de la Fondation Mère Teresa pour les enfants, qui lance un appel éploré en faveur de la sauvegarde de l'enfance en Inde. « Le premier devoir de la justice sociale est de sauver la vie des enfants. En Inde, le pourcentage des enfants mendiants, vagabonds, estropiés, souvent victimes des organisations criminelles qui les exploitent s'accroît. Mais une société qui n'agit pas pour bloquer ce phénomène et pour sauver les enfants devient, elle aussi, criminelle » réaffirme-t-il. « Notre vision de l'avenir passe au travers de la valeur et du soin que nous apportons aux nouvelles générations. Le premier défi pour l'Inde est l'instruction primaire universelle, en sus de la santé et de la croissance des enfants. Il faut ensuite affirmer solennellement dans la législation la parité d'accès à l'instruction pour les fillettes et s'élever contre toute discrimination basée sur le sexe ou la caste voire le statut économique et social dans le cadre d'une sorte de Magna Charta pour les droits des enfants ».
Selon le Président de la Fondation, il est du devoir des ONG de « collaborer afin de garantir le respect de la justice sociale, de l'environnement, des droits fondamentaux » pour aider à dissiper « l'angoisse, la peur et le désespoir au sein de la société ». « Le bien-être de l'enfance – conclut Sajan George Kavinkalath – ne doit pas être traité comme une décoration administrative mais devenir un intérêt central de la nation ». (PA) (Agence Fides 15/11/2013)

I contenuti del sito sono pubblicati sotto Licenza Creative Common - http://creativecommons.org/licenses/by/3.0/deed.it